

Un supplément de cent vingt-deux lois publiées de 1805 à 1806 y a été ajouté en 1829.

Toute l'ancienne Espagne revit dans la *Novísima Recopilación*. C'est un Code universel embrassant toutes les matières juridiques. On y peut étudier l'organisation ecclésiastique, l'administration civile du royaume, le recrutement de l'armée & de la marine, le régime judiciaire, le droit civil & pénal, municipal & commercial de la Péninsule. Quoiqu'il renferme un certain nombre de lois très anciennes, il est composé en majeure partie par les actes législatifs des rois de la maison de Bourbon.

Le ton religieux qui distingue tous les Codes espagnols depuis le *Forum judicum* se retrouve encore dans la *Novísima Recopilación*. La loi ordonne la confession à l'heure de la mort, l'observation des fêtes, l'offrande à l'apôtre saint Jacques. Elle proclame « le patronage universel de Notre-Dame dans le mystère de sa Conception immaculée sur tous les royaumes d'Espagne & des Indes¹. »

L'esprit centralisateur, le « royalisme », comme disent les Espagnols, anime d'un bout à l'autre ce dernier Code de la monarchie absolue. Le roi aime à se mettre en scène, à expliquer sa pensée, à vanter son amour pour ses sujets². Il n'est que juste de reconnaître qu'il se montre toujours humain & charitable. Le despotisme s'est fait raisonneur & paternel.

La philanthropie méticuleuse & défiante de Charles III lui a dicté d'interminables ordonnances de police où le bon monarque fait à ses sujets un véritable cours de « morale civique. »

Les tendances scientifiques du dix-huitième siècle se manifestent dans les lois relatives à l'enseignement & à sa réforme, à l'organisation des bibliothèques, aux progrès de la médecine & de la chirurgie, aux imprimeries & aux libraires³.

Le grand défaut de la *Novísima Recopilación* est d'être trop volumineuse & trop compliquée. Cependant les juristes du

1. *Novísima Recopilación*, lib. I, tit. I, ley 16.

2. *Id.*, lib. III, tit. X, ley 3.

3. *Id.*, lib. VIII, tit. XVI, leyes 23, 24, 25, 26, 27, 36, 37.